



Qui paye la maison de retraite?

Par **cathoue**, le **02/01/2008** à **22:49**

Bonjour,rnrnMa grand-mère a besoin d'une aide médicalisée à temps complet parce qu'elle ne peut plus se déplacer sans une aide. Elle devrait être envoyée en maison de retraite. rnSa pension est insuffisante pour régler tous les frais. Mon père (son fils, unique, puisque sa soeur est décédée) s'occupe des démarches pour demander l'aide sociale. Mon père me dit que, dans le cas de l'attribution de cette aide financière, je devrais participer aux frais à parts égales avec lui et mon cousin. Il me dit que c'est la loi. Il parle de 300 euros par mois. Cette somme me paraît énorme. De plus, il me semblait que les petits-enfants n'entraient pas en ligne de compte pour ce genre d'affaire.rnPouvez-vous m'en dire plus?rnrnMerci beaucoup

Par **jeetendra**, le **03/01/2008** à **11:07**

bonjours, bonne année à vous, pour problème qui est celui de l'obligation alimentaire à l'égard d'un proche (ascendant, descendant) qui est dans le besoin, son montant varie en fonction des ressources de celui qui doit la verser et des besoins du demandeur.rnrnNormalement c'est à vous par accord de déterminer la part contributive de chacun et le montant de l'aide, à défaut et c'est plus contraignant c'est le tribunal qui en fixera le montant et la part contributive de chacun des contributeurs à l'obligation alimentaire, cordialement